

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 48 (1912)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

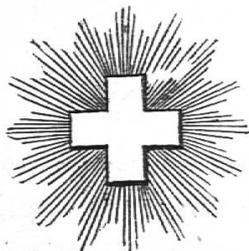
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVIII^{me} ANNÉE

N^o 15.



LAUSANNE

13 avril 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE: *Lettre de Paris.* — *Les oreilles de nos enfants.* — *Chronique scolaire: Vaud. Jura bernois. Neuchâtel.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE: *Morale.* — *Simple leçons de choses.* — *Leçon pour les trois degrés: Le vent.*

LETTRÉ DE PARIS

La « crise » du recrutement (fin).

Une part aussi des difficultés de l'heure présente, part que l'on se représente mal à cause de l'époque déjà lointaine où il faut remonter pour en découvrir la source, peut être attribuée à l'extension du programme du brevet élémentaire (introduction de matières nouvelles comme le chant, le dessin, etc.) qui a mis les bons instituteurs ruraux dans l'impossibilité de recruter comme autrefois de nombreux et solides candidats pour les Ecoles normales. Ayant appelé votre attention au cours d'une lettre antérieure sur cette conséquence très regrettable d'une réforme à d'autres égards utile, je ne fais que la mettre en ligne de compte, sans m'y appesantir, dans cette explication où elle a sa place marquée. Que je vous dise seulement qu'en écrivant ces lignes je vois flotter devant mes yeux l'image vénérable d'un de ces vieux maîtres, glorieux dans sa verte vieillesse d'avoir envoyé à lui seul deux douzaines de bons élèves-maîtres à l'École normale de son département, et que j'en ai connu deux autres qui n'avaient guère moins fait que lui dans des communes à peine distantes de la sienne de deux et de trois lieues !

Enfin la responsabilité des pouvoirs publics — Parlement et

Ministres — ne laisse pas d'être engagée assez avant dans l'état que nous déplorons. Plus d'une fois ils ont semblé prendre à tâche de l'aggraver par des mesures dont il était pourtant facile de prévoir les fâcheux effets. Deux exemples suffiront pour vous donner une idée des erreurs qui leur sont imputables. Le premier est d'hier. Les Chambres ont récemment voté l'accession de tous les maîtres sans distinction, aux deux premières classes du traitement qui avaient été réservées par loi aux seuls titulaires du Brevet supérieur et cela était peut-être juste; mais elles ont omis d'attacher une prime à la possession de ce diplôme : faute très grave naguère dénoncée publiquement par M. Gasquet lui-même. En effet, si cette omission n'est pas bientôt réparée, « beaucoup de jeunes gens ne travailleront plus pour obtenir le Brevet supérieur, les écoles normales se dépeupleront et le niveau de la culture professionnelle des maîtres s'abaissera fatalement ¹. »

Le second exemple est d'avant-hier, d'hier, d'aujourd'hui; il sera de demain. C'est la funeste habitude que, sous prétexte d'économie, le Ministère de l'instruction publique a prise depuis quinze ans de réduire d'année en année le nombre des élèves à admettre dans les Ecoles normales, créant ainsi lui-même le mal dont il s'évertue par ailleurs à chercher le remède. Vraiment un gouvernement réactionnaire qui voudrait ramener l'école primaire et ses maîtres au bas niveau d'avant Guizot n'aurait pas à s'y prendre autrement.

Les effets qu'on doit craindre de cette « crise » du personnel ne sont pas malaisés à prévoir; aussi bien ont-ils déjà commencé à se produire.

Admettons en bloc l'honnêteté et la bonne volonté de tous ces jeunes gens et jeunes filles à qui un simple brevet élémentaire — concédons pour un certain nombre un mince et strict Brevet supérieur — ouvre tous les jours la carrière de l'enseignement. Il reste que nous ne pouvons pas fonder de grandes espérances sur des

¹ V. *le Volume* du 25 nov. 1911. — Cette conséquence fatale est démontrée aussi, avec une grande force, par M. R. Viviani, député, dans son rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1912.

esprits si médiocrement instruits et pour lesquels cette instruction si superficielle et si étroite, non plus que la manière dont elle leur a été donnée, n'a pu constituer une vraie discipline intellectuelle, une culture. S'il faut savoir beaucoup et le savoir d'une certaine façon pour pouvoir enseigner peu et l'enseigner bien, à moins d'un exceptionnel don de la nature, de quel choix dans leurs propres connaissances et de quel art de les approprier aux besoins de l'intelligence enfantine, de tels maîtres seraient-ils capables ? A cette première et presque irrémédiable lacune s'ajoute l'absence de toute préparation professionnelle. Si bien qu'il leur faudra tout apprendre du plus délicat des métiers et l'apprendre au détriment de la matière sur laquelle il s'exerce : matière infiniment précieuse abandonnée à l'incompétence et à la maladresse d'artisans improvisés !

Je reconnais que leur préparation pédagogique pourra être aidée et hâtée dans les grandes villes par la fondation de cercles d'études professionnelles où les meilleurs maîtres — anciens normaliens et instituteurs expérimentés — transmettront aux novices un peu de leur savoir-faire, de leur habileté et de leur esprit de progrès. Des groupements de ce genre existent à Paris et ailleurs : telle la « Section pédagogique de l'Union des instituteurs et des institutrices publics de la Seine » dont M. Gasquet présida l'assemblée générale le 26 octobre dernier. Mais il ne faut pas compter sur cette sorte d'assistance mutuelle dans les petites villes et les campagnes, car les conférences officielles présidées par les inspecteurs sont bien trop rares et ont un caractère trop conventionnel et trop théorique pour produire des résultats appréciables.

Poussons plus loin nos déductions. Le mal politique que j'ai signalé comme une des causes de la « crise » ne fera évidemment que grandir, s'il est indiscutable qu'un personnel à la fois trop peu cultivé et « déraciné » — je veux dire par ce dernier mot étranger, sans attaches et par conséquent sans soutien parmi la population où il exerce à la façon d'un simple fonctionnaire — est tout désigné pour alimenter la clientèle des politiciens d'arrondissement. Nous avons ici un cercle, comme disent les logiciens, l'effet retournant vers la cause pour la produire à son tour et de cause la transformer en effet.

Il est certain encore que l'enseignement complémentaire, le jour où l'on tentera sérieusement de l'organiser, rencontrera un de ses plus forts obstacles dans la qualité inférieure de ce même personnel, qui manquera et d'une instruction assez large et solide pour le dispenser et d'une autorité morale assez grande pour l'imposer à l'esprit réfractaire des classes laborieuses. Difficulté que grossit en outre l'imprévoyante substitution des institutrices aux instituteurs dans un grand nombre de classes urbaines et d'écoles rurales.

De ce tableau inquiétant, tracé, je l'affirme, sans aucun parti-pris de pessimisme et avec un regret profond qu'il soit ainsi, que suis-je en droit de conclure? Que le plus redoutable danger dont est menacée l'école primaire n'est pas celui que les orateurs et les journaux d'inspiration jacobine dénoncent tous les jours et contre lequel ils réclament incessamment des lois. M. Gasquet ne le proclamait-il pas quand il disait aux membres de la « Section pédagogique » que la lutte contre les manuels scolaires, épisode du combat contre l'école laïque, ne doit pas nous émouvoir outre mesure; que si elle est fort grave dans l'Ouest, elle est insensible dans les trois quarts du pays? ¹.

Non, le plus grand, le plus menaçant péril n'est pas là; il est dans la décadence où est entraînée depuis quelques années la formation générale du corps des instituteurs. — M. Gasquet disait encore aux éducateurs d'élite qui l'entouraient :

« Vous n'avez qu'une arme, une seule, pour vous défendre contre les ennemis de l'école laïque, car n'attendez pas des pouvoirs publics le *compelle intrare*, c'est-à-dire la mesure qui contraindrait tous les enfants à fréquenter l'école publique.

Votre arme principale, c'est votre travail personnel, votre conscience professionnelle.

Pour conquérir la confiance des familles, il faut que l'instituteur laïque soit le meilleur des instituteurs. »

Ces paroles expriment la vérité même. Mais ne se teignent-elles pas d'ironie quand on songe que l'idéal qu'elles posent devient un peu moins possible chaque jour ?

H. MOSSIER.

¹ *Le Volume*, 25 nov. 1911.

Les oreilles de nos enfants.

Tel est le titre d'un rapport présenté par M. le Dr Barraud, à la suite d'un examen oto-rhino-laryngologique des enfants des écoles primaires de Lausanne.

L'éminent spécialiste débute par quelques considérations générales où il dit entre autres :

« L'hygiène scolaire a fait des progrès énormes dans tous les pays, mais je puis le dire avec certitude, chez nous plus encore qu'ailleurs.

» Les méthodes d'enseignement actuelles ne sont pas à comparer avec celles de la génération précédente, l'enseignement lui-même étant plus rationnel, les maîtres mieux préparés.

» Les leçons de choses se multiplient ; les tableaux servant à l'enseignement et intéressant beaucoup plus l'enfant que les leçons abstraites, sont actuellement d'un usage presque général.

» Cependant si le surmenage, au moins dans nos écoles primaires, n'existe guère, les céphalées de l'enfant sont encore bien fréquentes.

» En dépit des progrès réalisés dans l'enseignement, il semble que la moyenne des devoirs faits n'est pas meilleure qu'autrefois. Les résultats obtenus chez les enfants ne correspondent pas à l'effort donné par le personnel enseignant. »

Après ce témoignage que nous pouvons enregistrer avec reconnaissance, M. le Dr Barraud ajoute qu'il s'est demandé si bien des lacunes n'étaient pas imputables aux déficiences des organes (oreilles, nez, larynx) dont la conformation et le traitement le préoccupent à un haut degré. Il a cherché de trouver une réponse aussi complète que possible à la question suivante :

« Jusqu'à quel point les anomalies de ces organes peuvent-elles empêcher le développement physique et intellectuel des enfants ? »

Il commence par une étude approfondie des cas de surdité chez les écoliers, des végétations adénoïdes, des troubles de la phonation, troubles respiratoires, rhumes, bronchites, complications oculaires, complications nerveuses, etc., et en arrive aux conséquences de ces diverses affections sur la santé générale.

Le nombre des enfants examinés a été de 2 452 (1 265 garçons et 1 187 jeunes filles) appartenant à 67 classes de la ville de Lausanne.

Après avoir signalé dans des tableaux détaillés les nombreux cas d'altération ou de malformation des organes, de maladies nettement déclarées souvent, et dont on ne se préoccupait pas, le rapporteur termine par des indications et des conseils dont il y a lieu de tenir compte, non seulement dans les classes de Lausanne, mais surtout là où un médecin scolaire n'a pas encore eu l'occasion de signaler les anomalies physiologiques de tels ou tels écoliers.

« Vu le nombre énorme de « dyacousiques » dans nos écoles, nous voyons que, loin d'être une affection exclusive des adultes, la surdité à tous ses degrés constitue une des maladies organiques les plus fréquentes de l'enfance et de l'adolescence.

» La surdité dans le jeune âge n'est qu'une conséquence presque inévitable de troubles morbides du nez ou de l'arrière-nez.

Or cet état est curable puisqu'un spécialiste est arrivé à guérir jusqu'au 42 % des élèves sourds qu'il a eu l'occasion de soigner. Un autre a affirmé que

plus de la moitié des dyacousiques peut passer dans la catégorie des enfants entendant normalement, cette amélioration restant acquise pour toute la vie.

» Il faut que chacun sache que pour combattre les désordres du nez et de la surdité consécutive, il n'est jamais trop tôt, mais souvent trop tard !

» Il faut que les parents, en particulier, sachent que leurs enfants doivent respirer par le nez et que les rhumes trop fréquents sont déjà une cause suffisante d'infériorité auditive. »

Après avoir rappelé que les nombreux désordres organiques et fonctionnels qu'une enquête peut faire découvrir ne débutent pas dans les écoles, mais dans la famille, M. le Dr Barraud ajoute :

« A son entrée à l'école, le petit campagnard aussi bien que le petit citadin devrait être régulièrement soumis à un examen rapide de son ouïe et des organes respiratoires supérieurs. Dans les écoles très nombreuses, celles des agglomérations urbaines, n'y aurait-il pas lieu d'en tirer les élèves assez infirmes pour être empêchés de suivre la leçon, et de les réunir dans une classe spéciale ?

» Des instructions uniformes étant données à tout le corps enseignant, celui-ci accepterait avec plaisir une nouvelle tâche aussi intéressante qu'utile pour le plus grand bien des classes; bien mieux que le médecin, l'instituteur pourrait faire faire un progrès marqué à la prophylaxie et à l'hygiène sociale. »

L. Hz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Assurance-vieillesse.** — Le Conseil d'administration de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires vient de prendre une décision qui sera vivement appréciée, spécialement dans les 170 mutualités scolaires vaudoises de retraite existantes. Les secrétaires-caissiers de ces associations sont dès à présent au bénéfice d'un règlement fixant leur rétribution dans un sens aussi large que le permettait la situation financière de l'établissement.

Une telle mesure, qui fait correspondre à la charge qu'ont assumée les secrétaires-caissiers, une rémunération équitable, ne peut que contribuer au développement de l'institution. (Voir aux annonces.) P.

† **M^{me} Golaz-Mayor.** — Samedi dernier, un nombreux convoi de collègues et amis accompagnaient, au cimetière de Montoie, la dépouille mortelle de M^{me} Adèle Golaz-Mayor, institutrice primaire à Lausanne, décédée à l'âge de 51 ans, après une longue et pénible maladie.

Née le 14 juin 1860, M^{me} Golaz avait obtenu au mois d'avril 1878 son brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Le 20 août 1883, elle avait été appelée à Lausanne, où elle enseigna pendant vingt années, avec une autorité, une vaillance, une intelligence et un dévouement dignes de tous éloges. Cette femme de devoir et cette éducatrice modèle laisse d'unanimes et profonds regrets chez tous ceux qui l'ont connue. Sa mort est, pour les écoles de Lausanne, comme pour sa famille, une perte douloureusement ressentie. Nous présentons à la famille en deuil l'expression de nos condoléances et l'assurance de la sympathie du corps enseignant vaudois. A. D.

JURA BERNOIS. — Synode d'Ajoie. — Ce synode s'est réuni jeudi 7 mars à Porrentruy pour traiter plusieurs questions dont les deux principales étaient les Ecoles complémentaires des jeunes filles et les Examens de recrues.

Après la lecture du protocole par le secrétaire M. Barré, la parole est donnée à M^{lle} Ory, par M. Joliat qui préside en l'absence de M. Marchand, directeur.

M^{lle} Ory a dit d'excellentes choses sur le perfectionnement des jeunes filles après leur sortie de l'école. A ce moment, elles sont loin d'être préparées à leur rôle dans la vie et certainement que notre école actuelle ne développe pas assez les qualités féminines, laisse trop dans l'ombre les matières et les branches qui seront l'apanage de nos filles lorsqu'elles seront servantes, épouses et mères. Il faut donc, dit M^{lle} Ory, créer des écoles complémentaires pour les jeunes filles, dont la fréquentation sera obligatoire comme pour celles des garçons. On fera au moins 100 heures par an et cela pendant 2 ou 3 ans. Les cours auront lieu pendant la journée (soit l'après-midi) jamais le soir. Il va de soi que les communes fourniront le matériel gratuitement, (avec le subside de l'Etat).

Les leçons comprendront l'économie domestique, la tenue du linge (blanchissage, raccommodage, repassage), préparation des aliments, utilisation des restes, hygiène de la maison, comptabilité de ménage, etc. M^{lle} Ory demande que lors de la réforme qui va s'opérer à l'Ecole normale de Delémont, on ajoute au programme de la quatrième année qui sera créée, l'enseignement ménager. Une discussion s'élève entre MM. *Comment*, professeur et *Poupon*, inspecteur, qui aboutit à une entente, de sorte que les conclusions de M^{lle} Ory sont acceptées.

On discute assez longuement sur l'entrée de la Société bernoise des instituteurs dans la Société suisse des instituteurs de langue allemande. Finalement on vote ce postulat après un discours de M. *Fridelance* qui montre que cette société est une force.

La question des examens de recrues qui a déjà été traitée tant de fois et a fait couler tant de flots d'encre est reprise par M. *Renck*, expert pédagogique, mais sous forme d'une causerie si agréable, si spirituelle et si attrayante, que l'auditoire n'est pas une seconde ennuyé, mais toujours charmé, toujours en haleine. Après avoir fait l'historique de cette institution qui est une spécialité helvétique, datant de 1874, l'habile conférencier passe en revue les différentes branches du programme en indiquant de quelle manière il faut les traiter. Il cite les résultats acquis et montre ceux auxquels on devrait arriver. Sa longue expérience d'expert pédagogique lui a fait découvrir les défauts de la cuirasse et il est fort à l'aise pour démontrer dans quel sens il faut orienter l'enseignement. Ne pas oublier que si l'examen de recrues permet de constater le degré de culture des jeunes hommes, le vrai but de l'école primaire, puis de l'école complémentaire, est de former l'homme pour la vie, non pour l'examen. Ce que l'on constate dans le Jura Bernois, c'est que nos jeunes gens à l'examen manquent d'assurance : ils sont embarrassés, gauches, timides. Certains individus capables échouent à cause de ce défaut. Dans les cantons de Neuchâtel et de Genève, c'est le contraire.

La branche qui laisse le plus à désirer c'est la composition et l'orthographe ; M. *Renck* trouve le défaut de cet état de choses dans la manière dont on enseigne la langue à l'école primaire et il a certes raison. Beaucoup de maîtres et de

maitresses font une foule d'exercices de copies, de mises au propre de devoirs ressassés, copiés, recopiés, sortis tous du même moule qui ne développent nullement l'intelligence et la faculté créatrice. A quoi servent, dit M. Renck, ces piles de cahiers propres, où l'on ne trouve ni une rature, ni une surcharge, ni un mot erroné? Certaines maitresses arrachent la page jusqu'à ce que le malheureux bambin copie son devoir sans tache ni rature. Quelle erreur! Il faut accoutumer l'élève, dès les leçons d'intuition, à produire un petit travail de premier jet quelles que puissent être les erreurs et les surcharges. Les corrections viennent après et doivent subsister.

Enfin M. Renck donne une foule de conseils pratiques pour l'enseignement de toutes les branches, tant à l'école primaire qu'à l'école complémentaire, dans un langage étincelant de verve et d'esprit, où fourmillent les bons mots, les citations prises sur le vif, si bien que l'auditoire emballé voudrait que cette belle heure d'étude et de gaieté dure le double. Les absents ont perdu une belle occasion de s'instruire en s'amusant.

M. Joliat remercie les deux rapporteurs et fait procéder à la nomination des délégués à l'assemblée de Berne. Sont élus : M^{lle} Ory et M. Joliat.

On discute encore le cas de la rentrée d'un sociétaire dans le Lehrer-Verein, cas sur lequel M. Piquerez, caissier, donne des explications plausibles. Puis à midi et quart, cette bonne séance est levée.

A. POUPON.

NEUCHÂTEL. — L'enseignement primaire pendant l'année 1910.
— Extraits du rapport du Département de l'Instruction publique.

I. Statistique des classes. — Classes de garçons : 90. — Classes de filles : 94. — Classes mixtes : 246. — Classes mi-enfantines mi-primaires : 62. — Classes enfantines : 82. — Total 574 classes.

II. Fréquentation. — Depuis que sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions légales, obligeant les élèves comptant plus de cent absences par congés pendant les deux dernières années de leur scolarité, à fréquenter encore l'école pendant le semestre d'hiver suivant, il y a eu de notables améliorations à signaler à ce point de vue. Rares ont été les élèves ayant eu plus de cent absences.

Les Commissions scolaires ont apporté beaucoup de régularité et d'attention pour accorder des dispenses.

Les vacances restaient fixées légalement à un maximum de soixante jours. Rares ont été les abus contre lesquels messieurs les inspecteurs ont toujours protesté.

Le rapport signale le fait qu'il arrive trop souvent encore que les médecins accordent à des élèves des dispenses pour cas de maladie et les bénéficiaires de ces dispenses en profitent pour se livrer à des travaux plus pénibles que ceux de l'école.

III. Examens. — Le rapport signale le fait que la plupart des Commissions scolaires ont appliqué le système des examens trimestriels. Celles qui ont conservé le seul examen final annuel ne sont plus que la toute petite minorité. (Ici c'est peut-être le lieu d'ajouter que les membres des Commissions scolaires ne suivent pas avec toute l'assiduité désirable ces épreuves d'examens qui les dérangent plus fréquemment que par le passé et on pourrait citer plus d'un collègue

où il n'y a pas seulement un membre par classe pour constituer le jury de l'examen.

IV. Ecole complémentaire. — Les maîtres sont en général satisfaits de leurs élèves de dix-huit et dix-neuf ans. Le rapport reconnaît l'utilité de ces classes pouvant offrir de sérieuses chances aux jeunes gens pour subir convenablement leurs examens fédéraux de recrutement et surtout pour acquérir des connaissances pratiques dont ils sont d'âge à reconnaître la valeur. Quelques Commissions scolaires ont conservé comme heures des cours complémentaires soit de 6 à 8 h. du soir ou même de 7 à 9 h. Dans un grand nombre de localités on donne les cours de 5 à 7 h. conformément au règlement sur la matière. (Ajoutons qu'il se présente des cas où des patrons d'entreprises industrielles menacent de renvoyer des jeunes gens de leurs ateliers si ces jeunes gens sont astreints à des cours complémentaires dont les heures coïncident avec les heures du travail en fabrique, de 5 à 7 h. par exemple).

V. Personnel enseignant. — Rien de spécial à signaler. Il y a eu un seul cas de démission forcée pour incompatibilité complète d'humeur entre un instituteur et sa Commission scolaire. Le rapport s'exprime en ces termes. « Sauf ce cas regrettable nous avons pu constater avec plaisir le sérieux avec lequel le corps enseignant neuchâtelois, à peu d'exceptions près, comprend et remplit sa tâche. Nous rendons ici hommage à ceux qui se dévouent dans ces fonctions pénibles et qui consacrent leurs forces et leur vie à l'éducation des enfants du peuple ».

Puis le rapport mentionne qu'en 1910 « plus que précédemment » on a constaté les conséquences regrettables d'une mauvaise préparation professionnelle du corps enseignant. (Les lecteurs de *l'Éducateur* ont pu suivre l'an dernier la résultante de ce mouvement d'idées très important qui s'est manifesté dans notre pays neuchâtelois à ce sujet et il est parfaitement superflu d'y revenir ici.)

Enfin, le rapport rappelle combien est grand le désir du Corps enseignant d'arriver : 1^o à l'institution d'une mutualité permettant le remplacement en cas de maladie ; (ce désir est entré dans la réalisation pratique le 1^{er} janvier dernier et la caisse de remplacement fonctionne).

2^o Le relèvement de la pension de retraite. (Ce point d'importance capitale a fait l'objet d'une étude fort remarquée et documentée solidement ; cette étude a été remise aux intéressés et aux législateurs qui vont, selon des renseignements de bonne source, en entreprendre l'examen dans la prochaine session du grand Conseil. (Une pétition de tous les membres du Fonds scolaire de prévoyance a été adressée à l'autorité législative à ce sujet et la presse quotidienne a montré beaucoup de bienveillance pour les intérêts du Corps enseignant en publiant à maintes reprises des articles sur la question, concluant à la nécessité d'améliorer la situation actuelle).

En 1910, aucun décès n'a été à déplorer parmi les membres du Corps enseignant neuchâtelois et les relations entre le Département de l'Instruction publique ou ses représentants et les membres du Corps enseignant ont été empreintes de confiance réciproque.

VI. Maisons d'école. — a) Constructions nouvelles : St-Blaise a dû ensuite d'un violent incendie reconstruire les combles et la toiture du collège ; Lignièrès

a édifié le joli collège des Prés ; St-Sulpice a eu un nouveau bâtiment scolaire ; Dombresson a édifié une halle de gymnastique ;

b) Restaurations importantes : Couvet a remis à neuf le bâtiment occupé naguère par l'école de mécanique et y a aménagé six classes. Travers a procédé à une restauration complète du « Château » employé comme collège. Une annexe, prévue à l'usage de halle de gymnastique et de quatre classes d'école est maintenant sous toit.

c) Projets de reconstruction : A Peseux l'augmentation considérable du nombre des élèves a fait prévoir la construction d'un nouveau collège avec halle de gymnastique. (Ces prévisions vont se réaliser, car les plans de deux constructions dont une à l'usage de collège et l'autre à l'usage de halle de gymnastique sont établis). Enfin les Brenets étudient encore actuellement la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

VII. Enseignement ménager. — Pas de progrès en 1910 dans ce domaine. Neuchâtel, Serrières, Le Locle et La Chaux-de-Fonds possèdent cet enseignement. (Depuis lors Cernier a ouvert une école ménagère). La question est à l'étude à Peseux, Corcelles, Auvernier, Boudry, et ailleurs encore. La réalisation est difficile vu le peu de ressources financières dont jouissent les petites localités.

VIII. Remarques générales. — Ces remarques, de nature pédagogique, terminent le rapport. On y lit que d'une manière générale on a une impression satisfaisante comme résultat soit des examens soit des inspections. On y note la conviction qu'on travaille sérieusement dans nos écoles tout en disant — ce que du reste nous ne méconnaissons pas — que la préparation professionnelle de nos instituteurs et institutrices laisse à désirer. Donc, malgré de nombreuses faiblesses (méthodes défectueuses, manque de logique dans l'interprétation du programme, défaut de connaissance de la nature de l'enfant, négligence de l'hygiène et du développement physique des élèves) le rapport constate tout de même un progrès des méthodes d'enseignement moins passives, moins routinières, moins livresques. Il se clôt enfin sur ces mots :

« Que tout ce travail tourne au profit moral et intellectuel de la jeunesse qui » est instruite dans nos écoles et que l'enseignement et l'exemple de tant d'insti- » tutrices et de maîtres dévoués ne soit perdu pour aucun d'eux, c'est là notre » désir bien sincère.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Le Proscrit par J. Bischoff-Ghillionna. Cantate pour soli, chœur mixte et orchestre, texte de Juste Olivier. Partition piano et chant, texte français et allemand. — Lausanne, édition La Concorde, 1912.

L'excellent musicien qu'est M. Bischoff-Ghillionna vient de publier une œuvre de grande allure qui mettra de nouveau en relief son incontestable talent. S'inspirant du poème mélancolique *Le Proscrit* de Juste Olivier, il a composé une cantate que toutes les sociétés, disposant d'un effectif de membres, suffisant auront à cœur d'exécuter. Elle l'a déjà été avec succès à Moudon. Cette œuvre de premier ordre contient une partition pour piano et chant (solis et voix mixtes) et existe également avec un accompagnement pour quintette à cordes, flûte, clarinette et piano. Superbe morceau de concert, l'œuvre de M. Bischoff charme les auditeurs par l'inspiration mélancolique et douce qui règne dans la mélodie et qu'accentue encore un accompagnement aux harmonies parfaites. E. A.

PARTIE PRATIQUE

MORALE

Nous avons vu, dans notre première leçon, avec quel soin, il faut se garder des *mauvaises compagnies* et des *faux amis*, si l'on veut faire honnêtement et utilement son chemin dans le monde. Nous allons constater aujourd'hui qu'il y a, pour nous, des ennemis plus redoutables encore que ceux-là, et qu'on pourrait appeler « ennemis du dedans », parce qu'ils ont leur siège dans notre propre cœur. Nous ne nous arrêterons qu'à quelques-uns des plus dangereux :

a) L'Egoïsme.

Le Narcisse et l'Amarante.

L'égoïste narcisse, un jour à l'amarante

Disait : « Je t'en prie, aime-moi ! »

— N'y compte pas, répond la plante,

« On n'est jamais aimé quand on n'aime que soi. »

DELILLE.

Rien de plus laid, de plus repoussant, que l'égoïsme, cet amour exagéré du *moi*, si commun pourtant dans la société où nous vivons, si fréquent même chez les enfants ! L'égoïste rapporte tout à soi ; il vit dans la contemplation continuelle de ses facultés ; il est occupé uniquement de la satisfaction de ses besoins, et de ses plaisirs. Pour lui, les autres n'existent pas ou presque pas ; ses proches même passent au second ou troisième rang. Comment, avec de tels sentiments, pourrait-il être l'objet de la sympathie d'autrui ?

« On n'est jamais aimé quand on n'aime que soi. »

En d'autres termes, et comme l'a très bien dit aussi l'écrivain français Gaston de Foix :

« L'égoïste, n'aimant que lui, n'est aimé de personne. »

REMARQUES :

a) D'après la mythologie, *Narcisse*, fils du fleuve Céphise, était tellement épris de lui-même qu'il se noya un jour en voulant contempler son image dans l'eau limpide d'une rivière. Les dieux eurent pitié de lui, et le changèrent en une fleur qui reçut le nom de Narcisse. De là, l'expression du fabuliste : *L'égoïste narcisse*.

b) *L'amarante* est une plante, originaire de l'Amérique, qui porte en automne de belles fleurs rouges d'un pourpre velouté, et qui peut — selon le poète — revendiquer le droit et l'honneur d'être aimée.

b) **La Paresse.**

Les biens inutiles.

Un homme acquit un beau domaine,
Bien situé, terroir gras et fécond.
Il ne fallait qu'y semer de la graine
Pour récolter abondante moisson.
Mais l'homme n'en prit pas la peine :
Il n'eut que ronce et que chardon.

Un autre avait pour fils un beau garçon,
Si bien doué par la Nature,
Qu'il annonçait un jeune homme parfait ;
Mais on n'en eut ni soin ni cure ;
Il devint un mauvais sujet.
Rien ne profite sans culture.

MANCINI-NIVernois.

« Rien ne profite sans culture » ! conclut le fabuliste ; ce qui signifie que rien ne profite sans le travail, un travail réfléchi, assidu et persévérant. Vous n'êtes pas, mes amis, parvenus à l'âge où vous êtes, sans avoir fait, à la maison et à l'école, l'expérience de cette grande vérité. Dans tous les domaines, la moisson est nulle pour le paresseux ; son champ, à lui, n'offre, au temps de la récolte, « que ronce et que chardon ».

A quoi peuvent servir, en effet, les plus beaux talents, les plus remarquables aptitudes à celui qui, faute de volonté et d'un peu d'énergie, ne sait pas les faire valoir ? — A rien ; sinon à ce que, le plus souvent, ce « jeune homme parfait » devienne, par sa propre faute, « un mauvais sujet » ! Trop d'exemples sont là, dans l'histoire et même dans le monde où nous sommes, qui le prouvent, pour que nous essayions nous-même de le faire.

Et encore, s'il n'y avait, pour le paresseux, que cette humiliation : d'être au dernier rang quand il aurait pu, avec un peu de courage et de labeur, arriver facilement au premier ; il pourrait, à la rigueur, s'en consoler ; mais il y a plus pour ce malheureux, de nombreux moralistes l'ont dit et redit sur tous les tons : « La paresse mène à tous les vices, au mensonge, au vol, au crimé même ; en tout cas, elle conduit toujours son homme à la misère. Rappelez-vous, à ce propos, la fable de La Fontaine : *La cigale et la fourmi*.

A. GRANDJEAN.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (Suite).

La poire.

La poire est un *fruit à pépins*. Elle est produite par un arbre appelé poirier.

La poire est formée de la *queue*, de l'*œil*, de la *pelure*, de la *pulpe* et des *pépins*. La pelure est verte ou jaune; la pulpe est blanche, juteuse et sucrée; les pépins sont noirs lorsque le fruit atteint sa maturité. La poire est de forme conique ou allongée.

Les poires sont mûres en automne. Quelques espèces, très précoces, peuvent être récoltées en août et septembre.

On mange ce fruit frais comme dessert. On en fait des gâteaux, des confitures, des marmelades. Les poires acides sont broyées au pressoir et servent à préparer un vin rafraîchissant qui remplace souvent le jus de la vigne.

Les enfants sont friands des poires délicieuses que produisent nos espaliers.

SUJETS SEMBLABLES : La pomme, la cerise, la prune, etc.

DICTÉES. I. La poire est un fruit à pépins. Elle croît sur un arbre appelé poirier. La poire a une queue, un œil, une pelure, de la pulpe et plusieurs pépins. Le poirier fleurit au printemps et donne ses fruits en automne. Cet arbre croît dans nos vergers et nos jardins.

II. Notre verger produit plusieurs espèces de poires. Nous en faisons des gâteaux, des marmelades. Nous en mangeons au dessert, après notre dîner. Nous en broyons au pressoir pour en tirer du vin. Nous en gardons à la cave comme provision d'hiver. Nous en séchons aussi dans le four, afin de les conserver longtemps.

GRAMMAIRE. Le verbe. Etude des temps du verbe. Le présent.

Ex. : Le poirier *produit* des poires. — Le poirier *croît* dans le verger. — La poire *donne* du vin.

Produit, croît, donne, indiquent une action qui se passe *en ce moment*; ce sont des verbes au *présent*.

Le pommier.

Le pommier est un arbre *fruitier*. Cet arbre se compose des *racines*, du *tronc*, des *branches*, des *rameaux*, des *feuilles*, des *fleurs* ou des *fruits*.

Les racines sont dans la terre; elles se ramifient dans le sol comme les branches dans l'air; elles soutiennent l'arbre et puisent l'humidité et la nourriture du pommier dans le terrain où il a été planté. Le tronc est épais; son écorce est crevassée. Les branches sont noueuses, souvent tordues. Les rameaux sont minces et cassants. Les feuilles sont vertes et ovales. Les fleurs, qui s'épanouissent aux mois d'avril et mai, sont roses et blanches. Les fruits mûrissent en automne. Il y en a beaucoup d'espèces, de toutes formes et couleurs.

Le pommier est un arbre très utile. Il prospère dans notre pays et forme la principale parure de nos vergers.

SUJETS SEMBLABLES : Le poirier, le cerisier, le noyer, etc.

DICTÉES. I. Le pommier est un arbre fruitier. Il se compose des racines, du tronc, des branches, des rameaux, des feuilles, des fleurs ou des fruits. Les raci-

nes sont dans la terre. Le tronc est épais. Les branches sont noueuses. Les rameaux sont minces. Les feuilles sont vertes et ovales et les fleurs roses.

II. Le pommier forme la parure de nos vergers. Il fleurit au printemps et donne ses fruits en automne. Il y a plusieurs espèces de pommes qui varient de forme, de grosseur, et de goût. Ces excellents fruits servent à faire des gâteaux, des confitures et du vin appelé cidre.

GRAMMAIRE. Etude des temps du verbe. Les verbes au présent (suite).

Ex. : Notre verger *contient* de beaux pommiers. — Papa *cueille* les fruits du pommier. — Maman *transporte* les pommes dans la cave. — Je *mange* une pomme délicieuse.

C. ALLAZ-ALLAZ.

LEÇON POUR LES TROIS DEGRÉS

Le vent.

Degré inférieur.

LEÇON DE CHOSES. — Fait-il du vent, ce matin ? A quoi le voyez-vous ? — A la fumée du train, de l'usine, aux petites vagues qui courent sur le lac, au balancement des arbres, au vol des hirondelles ou des corbeaux, à la girouette du toit, aux feuilles mortes qui s'envolent, à la pluie ou à la neige qui sont chassés, aux nuages qui courent dans le ciel, à l'ondulation de l'herbe ou du blé, au cerf-volant qu'un garçon fait planer dans le ciel, aux drapeaux qui flottent, etc. Vous avez senti le vent en venant à l'école, il vous a pris votre écharpe ou votre chapeau, il a retourné votre parapluie. Vous n'avez pas vu le vent et vous ne le voyez pas, mais, à certains signes, vous reconnaissez qu'il souffle.

DESSIN. — Profiter de cette leçon, où tout est animé, pour dessiner et faire dessiner les croquis suivants : la pluie et la neige chassées par des vents de violence différente, des cheminées d'où s'échappe la fumée — direction du vent, — du blé que le vent courbe, un cerf-volant planant dans l'air, un drapeau qui flotte, un parapluie retourné.

RÉCITATION : Le vent.

C'est le vent, c'est le vent
Qui, dans ses longs voyages,
Entraîne les nuages.
C'est le vent tout-puissant (*bis*).

C'est le vent, c'est le vent
Qui chasse du rivage
La barque et l'équipage.

C'est le vent, c'est le vent
Qui balance au passage
Les nids dans le feuillage.

C'est le vent, c'est le vent
Qui des grands pâturages
Sème les fleurs sauvages.

C'est le vent, c'est le vent
Doux en son badinage
Et terrible en sa rage.
C'est le vent tout-puissant (*bis*).

(Tiré de 66 chants pour les enfants de *Mlles S. Brès et Laure Collin.*)

DICTÉE. — *Le bateau de Jean.* — Jean a un petit bateau à voiles. Le vent souffle; il courbe l'herbe du pré; il chasse les feuilles mortes; il pousse des vagues sur le lac bleu. Jean est allé au bord du lac. Son bateau file sur l'eau. Comme il va vite! Sa voile penche. C'est le vent qui la gonfle. Ah! le bon vent!

Le vent. — Ce matin le vent est fort. Il chasse la fumée; il siffle dans les arbres. Fermons bien la porte de la classe; il cherche à entrer pour tourner les pages de nos livres et de nos cahiers. Il est froid et il voudrait geler nos petits pieds. Ah! le vilain vent!

Degré intermédiaire.

LEÇON DE CHOSES ET RÉDACTION. — Le vent est invisible. Il se constate par ses effets. Citer les principaux. D'abord ceux que nous pouvons constater nous-mêmes. Ensuite ceux que d'autres ont constatés dans d'autres régions.

Parmi ces effets du vent, il en est de nuisibles, dangereux, redoutables. Le vent violent brise les arbres, démolit les cheminées, arrache les tuiles, abat les poteaux électriques, culbute même des voitures; il est surtout dangereux sur mer (citer les faits récents); le vent tournant au cyclone ravage tout sur son passage.

Mais les effets du vent modéré sont très utiles. Il purifie l'atmosphère, il fait marcher les embarcations à voiles, les moulins à vent, active le tirage des chaudières industrielles, transporte les nuages, rafraîchit la température, dissémine les semences, etc.

A qui est utile la connaissance des vents? Au paysan, au pêcheur et au bachelier, à l'aéronaute et à l'aviateur. Vous devez déjà savoir quels sont les principaux vents qui soufflent sur notre pays. Le vent du sud-ouest — le vent — est humide, chargé de nuages et nous apporte la pluie. Le vent du nord-est — la bise — est sec et plus froid. Que chacun de vous, de retour à la maison, observe contre quelles faces de celle-ci soufflent le vent et la bise.

GÉOGRAPHIE. — De quels pays étrangers vient le vent, la bise? Quels cantons suisses le vent, la bise ont-ils respectivement traversés avant de nous atteindre? Quelle est l'orientation de notre vallée, de notre rue, de notre village, par rapport au vent ou à la bise?

DESSIN. — Cheminées et fumées, arbres inclinés par le vent. Barque à voile poussée par le vent, un cerf-volant, arbre brisé par la tempête.

VOCABULAIRE. — Vent, éventail, ventiler, éventer, paravent, contrevent.

Degré supérieur.

RÉDACTION. — Le vent est un déplacement de l'air atmosphérique. Dans l'air, en effet, plus encore que dans l'eau, il existe des courants, des remous, car le vent est plus mobile et plus léger que l'eau. Le vent chaud est plus léger que le

vent froid, il cherche donc à monter. Ces courants de bas en haut et de haut en bas produisent à leur tour des courants horizontaux. L'ensemble de ces mouvements plus ou moins rapides, plus ou moins vastes ébranle sans cesse, sur un point ou sur un autre, la couche d'air qui baigne notre globe. La météorologie s'occupe de ces courants aériens et essaie d'en comprendre toujours mieux la provenance et les caprices. Les progrès de l'aviation y contribueront sans doute.

Nous connaissons bien le vent et la bise. L'un provient de la mer, l'autre des terres. Les vents venant de l'océan sont chargés de vapeur d'eau et sont plus chauds que les vents qui ont parcouru de vastes étendues de continents. Pourquoi ? Les pays situés au bord de la mer, dans l'hémisphère nord, sont en général humides (nord de la France, Angleterre, Ecosse, Belgique, Hollande). Les vents dominants viennent de la mer ; les arbres y sont inclinés très fortement. En Suisse, les vents sont moins violents et soufflent avec moins de persévérance. Les courants atmosphériques s'équilibrent mieux au centre des continents.

Le zéphyr (ou zéphire) est un vent doux et agréable, l'aquilon, un vent violent et redoutable. (Neuchâtel possède une toile remarquable du peintre Paul Robert : « Les zéphyrs d'un beau soir. »)

Dans notre pays, on appelle joran le vent qui vient du Jura, foehn ou vaudaire celui qui souffle du sud-est et qui est très chaud, etc.

Le simoun est un vent célèbre qui balaie le Sahara africain et chasse le sable du désert. Il est la terreur des caravanes. Le siroco est le vent chaud qui souffle sur la Méditerranée. Le mistral souffle au sud de la France.

RÉCITATION. — « Le chêne et le roseau » de La Fontaine, ou, du même auteur, « Phébus et Borée ».

VOCABULAIRE. — Dérivés du mot vent. Anémomètre : Anémone, zéphyr ou zéphire, simoun ; expressions employées par La Fontaine dans les deux fables ci-dessus.

DESSIN LIBRE. — Les effets d'un coup de vent.

LECTURE : La guerre au vent.

« Guerre au vent ! Mort au vent du sud ! Maudit vent ! Aux armes, camarades ! » Au bruit de ces cris et de ces imprécations, les Africains saisirent leurs lances, leurs coutelas, leurs massues, leurs arcs et leurs flèches. Leurs chefs indiquèrent le sud et firent le poing au ciel.

« En avant, » cria la horde des guerriers.

Pourquoi ce violent tumulte ? Le vent du sud soufflait à travers le grand désert d'Afrique, ravageait le pays des tribus Poylli. Il était si sec qu'il avait bu toute l'eau des étangs et des citernes ; il n'en restait pas une goutte. Le peuple se mit en rage contre le vent et partit en guerre.

La bataille commença. D'un côté se trouvaient les Africains ; de l'autre, le souffle brûlant du Sahara. Les flèches furent d'abord lancées. Le vent du sud prit du sable — des tas de sable — et le chassa sur l'ennemi.

« Mort au vent », criait l'armée.

Et le vent fit pleuvoir du sable. Il tombait, tombait, tombait tellement que le ciel en devint noir, et les Africains furent étouffés par l'air torride, irrespirable ; ils se couchèrent l'un après l'autre, ne se relevèrent plus, et le sable brûlant recouvrit leurs cadavres. Le vent du sud était vainqueur. L.-S. P.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

RÈGLEMENT

concernant la rémunération des secrétaires-caissiers des associations mutualistes de retraites.

ARTICLE PREMIER. — A titre de rémunération, les secrétaires-caissiers des associations mutualistes de retraite ont droit :

a) à la moitié au moins de la subvention prévue à l'article 16 de la loi du 2 mars 1907, modifiée par celle du 1er septembre 1910 ;

b) à une commission de 5 % des primes perçues des assurés, cette commission n'étant toutefois allouée qu'aux secrétaires-caissiers d'associations dont 10 membres au moins auront versé la somme prévue au dit article ;

c) à une commission de 1 franc par livret sur l'accroissement du nombre de déposants ayant droit à la subvention de l'Etat, par rapport à l'année précédente, associations nouvelles comprises.

ART. 2. — Dans les associations où le secrétaire-caissier a des collaborateurs (encaisseurs, etc.), la répartition de la rémunération est fixée par le Conseil d'administration de la mutualité scolaire ou par le Comité de la société mutualiste.

Il peut y avoir recours auprès de la Direction de la Caisse cantonale de retraites, qui décide définitivement dans chaque cas.

ART. 3. — Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.

Lausanne, le 30 mars 1912.

Au nom du Conseil d'administration :

Le Président,
A. THELIN.

Le Secrétaire,
F. PIOT.

Le Directeur,
PYTHON.

Café restaurant des Merciers Fribourg

A côté de la cathédrale à proximité des Ponts

Recommandé pour les écoles et pensions en excursion à Fribourg. Grandes salles et jardin ombragé. H 1783 F

Restauration à prix modique.

Jeune instituteur

est demandé pour quelques mois dans un petit institut de jeunes gens. Se présenter au plus tôt chez M. E. DIND, Avenue des Alpes 3. La Tour-de-Peilz.

Annales

politiques et littéraires. A vendre 7 années (1905-1911) en parfait état, ensemble ou séparément. Adresser offres à A BOVAY, instit. à Yens.

Prix : 2 francs.

S'adresser à l'auteur.

RECUEIL DE DICTÉES ET DEVOIRS

Préparé et édité par Eug. Monod, rédacteur, Vevey.

Plus de 260 dictées. Grand nombre de devoirs. Orthographe. Elocution. Rédaction. Ce livre épargne temps et peine.

L'ÉLÉGANCE

n'est pas donnée à tout le monde

mais la **COUPE** de la

MAISON MODÈLE

EN DONNERA, A CEUX QUI N'EN ONT PAS !

VÊTEMENTS

& CHEMISERIE

Façon élégante et soignée.

COSTUMES SPORT.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE.

L'escompte de 10% est toujours accordé à 30 jours aux membres de la SPV. sur nos prix connus.

10%

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

INSTITUTEUR

Un instituteur primaire, muni de bons certificats, désire trouver place dans famille ou institut.

S'adresser sous chiffres XYB 4, Gérance de l'Éducateur.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE.

Les Machines à coudre

SINGER

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER
viennent de remporter une **NOUVELLE VICTOIRE**
en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911

DEUX GRANDS PRIX

(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de

PARIS *St-LOUIS* *MILAN* *BRUXELLES*
1878-1889-1900 E. U. A. 1904 1906 1910

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Editions FŒTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON (suite)

Chœurs à 2 et à 3 voix égales, a capella

Prix nets

North, Ch. Fête scolaire	— .25	de Faye-Jozin, F. La chanson	
— Chant de promotions	— .25	du vieux moulin, à 2 voix	— .50
Rousseau, J. Le jour de Noël, à		— Le même, à 3 voix	— .50
3 voix	— .25	Mayor, Ch. Alouette légère, à 3	
— Voici Noël, à 3 voix	— .25	voix	— .25
— Joie de Noël, à 3 voix	— .25	Grunholzer, K. Noël, à 2 voix	— .25
— Pourquoi ces chants de Noël ?		North, C. Paix sur la terre, 2 voix	— .25
à 3 voix	— .25	Grunholzer, K. Gloire à Jésus, à	
— Le sapin de Noël, à 3 voix	— .25	2 voix	— .25
— Noël, te voilà de retour, à 3		Uffoltz, P. Cloches, sonnez, à 2	
voix	— .25	voix	— .25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix	— .25	Meister, C. O sainte nuit, 2 voix	— .25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3		Grunholzer, K. Lumière de Noël,	
voix	— .25	à 2 voix	— .25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix	— .25	Harnisch, A. Vœux de nouvelle	
— Chantons tous Noël, à 3 voix	— .25	année	— .25
Sachs, L. Le printemps vainqueur	— .25		

H. Giroud

Nouvelle collection de 25 chœurs
d'hommes. 1 volume relié, Fr. 2.50.

Hochstetter, J.

Stances à l'Helvétie, pour baryton
solo et chœur d'hommes, avec accom-
pagnement de piano. Partition et
parties, net, Fr. 2.— Le chœur seul,
25 cent.

Requiem pour Mignon

pour chœur, soli et orchestre ou piano.
(Numéro facile à intercaler dans un pro-
gramme de concert.)
Musique de **R. Schumann**.

Hymne suisse

pour chœur d'hommes ou chœur mixte,
avec orchestre ou piano.
Musique de **J. Lauber**.

24 chants populaires pour quatuor

à voix mixtes et accompagnement
de piano.
Musique de **J. Lauber**.

Léo Sachs

Le Printemps vainqueur, quatuor
vocal ou chœur mixte, avec piano.

S. Grandjean

20 compositions faciles pour orgue ou
harmonium, net, Fr. 2.50.

La chanson des mois

soli et chœur de femmes avec accompa-
gnement de piano et d'instruments
à cordes (ad lib.).
Musique de **G. Pantillon**.

Hymne à l'aurore

pour chœur d'hommes avec accompa-
gnement d'orchestre ou piano.
Musique de **G. Pantillon**.

Soleil du Léman

pour chœur d'hommes avec accompa-
gnement d'orchestre ou piano.
Musique de **Ch. Mayor**.

Chansons lointaines

pour chœur mixte et orchestre ou piano
Paroles de **J. Olivier**.
Musique de **J. Bischoff**.

Léo Sachs

Hymne, quatuor vocal ou chœur mixte,
avec piano.

~~~~~ Envois à l'examen ~~~~~

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVIII^{me} ANNÉE. — N° 16.

LAUSANNE — 20 avril 1912.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA-BERNOIS : H. Gebat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

RÈGLEMENT

concernant la rémunération des secrétaires-caissiers des associations mutualistes de retraites.

ARTICLE PREMIER. — A titre de rémunération, les secrétaires-caissiers des associations mutualistes de retraite ont droit :

a) à la moitié au moins de la subvention prévue à l'article 16 de la loi du 2 mars 1907, modifiée par celle du 1er septembre 1910 ;

b) à une commission de 5 % des primes perçues des assurés, cette commission n'étant toutefois allouée qu'aux secrétaires-caissiers d'associations dont 10 membres au moins auront versé la somme prévue au dit article ;

c) à une commission de 1 franc par livret sur l'accroissement du nombre de déposants ayant droit à la subvention de l'Etat, par rapport à l'année précédente, associations nouvelles comprises.

ART. 2. — Dans les associations où le secrétaire-caissier a des collaborateurs (encaisseurs, etc.), la répartition de la rémunération est fixée par le Conseil d'administration de la mutualité scolaire ou par le Comité de la société mutualiste.

Il peut y avoir recours auprès de la Direction de la Caisse cantonale de retraites, qui décide définitivement dans chaque cas.

ART. 3. — Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.
Lausanne, le 30 mars 1912.

Au nom du Conseil d'administration :

Le Président,
A. THELIN.

Le Secrétaire,
F. PIOT.

Le Directeur,
PYTHON.

Nota : Les Commissions prévues par ce règlement sont à la charge de la Caisse cantonale des retraites populaires et s'appliqueront, pour la première fois, aux opérations de 1912.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4, LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Selma Lagerlöf

**LE MERVEILLEUX VOYAGE
DE
NILS HOLGERSSON
A TRAVERS LA SUÈDE**

1 vol. in-16 fr. 3,50.

La nouvelle œuvre de l'auteur du **Livre des Légendes**, la géniale institutrice suédoise que la renommée universelle acclame, lauréate du prix Nobel, vient consacrer une fois de plus sa réputation de merveilleux conteur. Ce nouveau livre écrit spécialement pour les écoles primaires, pour réjouir les fils et les filles des campagnards comme les enfants des cités ouvrière, a passé la porte des lycées, des écoles de jeunes filles et le grand public lui a fait fête! Cette histoire d'un gamin paresseux transformé en luthier, qui parcourt toute la Suède en chevauchant une oie sauvage, est une odyssee, un vivant et mouvant poème; nul livre, moins didactique d'apparence, qui soit plus rempli d'un multiple enseignement.

Tous nos instituteurs et institutrices voudront faire avec leurs élèves le **merveilleux voyage!**

A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Toile de fil grise, larg.	90 cm.	Fr. 1.—
Cotonne	100 »	» 0,90
Percalé imprimée.	80 »	» 0,60
Flanelle cretonne	80 »	» 1,75
Drap gris, qual. extra, larg.	130 »	» 4,75
Linette fil	80 »	» 1,15
Canevas	58 »	» 0,80

Net et au comptant, expédition de suite.

**Robes - Tabliers - Blouses - Jupons
Draperies - Trousseaux**

**Tapis - Linoléums - Cocos
Toilerie - Rideaux - Couvertures**

10 % au corps enseignant 10 %/o, ou bons d'escompte.

Prix fixes marqués en chiffres connus

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

L'ÉCOLE LÉMANIA

LAUSANNE

5, Avenue de la Harpe, 5

— prépare vite et bien —

MATURITÉ

BACCALAURÉATS POLYTECHNICUM

400 élèves en 3¹/₂ ans, 95 % de succès

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION

Assemblée ordinaire du printemps le samedi 27 avril 1912, à 2 h. 20, à la salle Tissot, Palais de Rumine, Lausanne.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Aigle. — Collège et Ecole supérieure. — Une place de maitresse secondaire est mise au concours.

Branches d'enseignement : Anglais, français, géographie, histoire, économie domestique, éventuellement allemand, histoire biblique et travaux à l'aiguille. Surveillance générale à l'Ecole supérieure.

Traitement : Fr. 2000. — par an.

Obligations légales.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 6 mai 1912, à 6 heures du soir.

Cully. — Collège mixte. — Une place de maitresse secondaire est mise au concours.

Enseignement de l'allemand, de l'anglais, de la géographie, de l'écriture, de l'hygiène et des travaux à l'aiguille.

Traitement : Fr. 2000. — par an.

Obligations légales.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 6 mai 1912, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction Publique et des Cultes.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 6 avril 1912, le Conseil d'Etat a nommé en qualité de maitres aux écoles cantonales de commerce, d'administration et de chemins de fer, à titre définitif :

MM. Marius PERRIN,
Frédéric CHABLE,
Paul BUDRY,

actuellement maitres provisoires au dit établissement et M. Adolphe WEITZEL, actuellement maitre secondaire, à Aubonne, pour l'enseignement du français et éventuellement de l'allemand, l'histoire et la géographie.